

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****ZENITH****Endoprothèse aortique dispositif d'occlusion****Avis de radiation**

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 20 décembre 2022

Faisant suite à l'examen du 20 décembre 2022, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 20 décembre 2022.

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société Cook France informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de ZENITH détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3161175	Endoprothèse aortique ZENITH, dispositif d'occlusion	ZIP-14-ZT ZIP-16-ZT ZIP-18-ZT ZIP-20-ZT ZIP-22-ZT ZIP-24-ZT

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif